

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Articles d'épicerie divers	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-142882/A	Date 2014-03-19
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-14-2882	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier KIN-3-40137 (535)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-535-6307	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2014-03-04	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-14	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Carriere, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur kin535
Telephone No. - N° de téléphone (613) 545-8764 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-142882/A

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-14-2882

File No. - N° du dossier

KIN-3-40137

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Ci-jointe

La modification 003 a pour but d'inclure ce qui suit:

Les question du soumissionnaires voici les réponses du Canada

A. Question # 1

Des éclaircissements sont nécessaires sur la Annexe « A », Besoin, 1.1 Exigences générales, "livraison de produits congelés" il a déclaré que "les produits congelés doivent pas avoir été congelés pendant plus de 90 jours depuis la date de la transformation à l'état frais" La coupe de fruits et légumes généralement congelés tomber dans un paquet une fois par an et dans la plupart des cas, afin d'assurer un approvisionnement régulier de l'industrie il ya généralement un chevauchement des saisons que nous passons d'une année à l'autre paquet. Il n'est pas hors de l'ordinaire à l'achat comme de petits pois surgelés, etc.. qui peuvent avoir été traitées au-delà de 12-15 mois avant.

Réponse # 1

S'il vous plaît voir l'amendement à la rubrique «livraison de produits congelés

"Les produits congelés en dehors du Code Date - d' < **OCD** > ne doit pas être inférieure à 90 jours de la date de réception."

B. RÉFÉRENCE : Annexe « A », Besoin, 1.1, Exigences générales, "livraison de produits congelés"

SUPPRIMER : la totalité de l'entrée

INSÉRER : Les produits congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18 °C ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4°C et 1 °C jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés, et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. "Les produits congelés en dehors du Code Date - d' < **OCD** > ne doit pas être inférieure à 90 jours de la date de réception."